



Avis public

Modalités de publication en vertu du règlement n° 2020-385 TNO

Rapport financier 2025 et rapport de l'auditeur indépendant du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des TNO

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport financier 2025 et le rapport de l'auditeur indépendant de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, seront déposés à la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 12 mai 2026, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS CE SIXIÈME JOUR DE MAI DEUX-MILLE-
VINGT-SIX.

Directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau

MRC de La Haute-Gaspésie

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en l'affichant sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie, le 6 mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6 mai 2026.

Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière